

ELIGIBILITE des DOCUMENTS d'URBANISME à l'EVALUATION ENVIONNEMENTALE

	ELABORATION	REVISION	MODIFICATION	MISE EN COMPATIBILITE suite à DUP ou DP	MISE EN COMPATIBILITE suite à PIL (procédure intégrée pour le logement)
SCoT <i>R104-7</i>	EE d'office	EE d'office PM : REVISION SCoT = Changement orientations du PADD =Changement du DOO /économie d'espace /protection espaces naturels, agricoles, forestiers, urbains /protection biodiversité	EE si .Incidences sur Natura 2000	EE si .Incidences sur Natura 2000 .Effets identiques à révision	EE si .pas d'analyse de l'incidence sur l'environnement dans l'étude d'impact
PLU(i) NATURA 2000 LITTORAL <i>R104-8, 9 et 10</i> PLUi Valant SCoT ou PDU <i>R104-8,13 et 14</i>	EE d'office	EE d'office PM : REVISION PLU = changement orientations du PADD =réduction EBC, zone Agricole, Naturelle, Forestière =réduction protection / nuisances, sites, paysages, milieux naturels	EE si .Incidences sur Natura 2000 PM : MODIFICATION PLU =changement règlement, OAP, POA	EE si .Incidences sur Natura 2000 .Effets identiques à révision Si non : Cas par Cas	EE si .pas d'analyse de l'incidence sur l'environnement dans l'étude d'impact
Tous les autres PLU(i) <i>R104-8</i>	Cas par Cas PM : Cas par Cas → EE si susceptible d'incidences sur l'environnement au sens de la Directive	EE si .Incidences sur Natura 2000 Si non : Cas par Cas	EE si .Incidences sur Natura 2000	EE si .Incidences sur Natura 2000 Si non : Cas par Cas	EE si .pas d'analyse de l'incidence sur l'environnement dans l'étude d'impact
CC NATURA 2000 <i>R104-15</i>	EE d'office	EE d'office			
Toutes les autres CC <i>R104-16</i>	Cas par Cas	EE si .Incidences sur Natura 2000 Si non : Cas par Cas			